

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2020 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre sous la présidence de Monsieur le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent et le directeur des travaux publics Mario St-Louis ainsi que 5 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette première séance ordinaire du 14 janvier 2020 et offre, en son nom et au nom du conseil, ses vœux pour la nouvelle année. La séance débute à 20 heures.

01-01-2020

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 11.5 – Formation ICARIUM 6 et que le point 12.1.7 - Installation chauffe-eau instantané – soumission, soit reporté à une rencontre ultérieure.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

02-01-2020

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 19 décembre 2019, soient adoptés tels que proposés.

ADOPTÉE.

03-01-2020

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-01-2020 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 127 516,04 \$
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8563 à 8606 pour un montant de 24 302,20 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 01316-75458 à 36513-66WYR, pour un montant de 16 120,50 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 31 décembre 2019 pour un montant de 67 815,22 \$;

ADOPTÉE.

04-01-2020

RADIATION DE COMPTES

Proposé par Gilles Schryer

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que la liste des comptes à recevoir 2019 déposée au conseil, pour un montant total de 1.49 \$, soient radiés. Ladite liste fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

05-01-2020

PERMIS DE ROULOTTES N° 53-2019

ATTENDU qu'une demande de résiliation de permis de roulotte a été envoyée à la Municipalité dans le but de faire annuler la facturation 2019;

ATTENDU que ladite demande a été reçue le 26 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité de refuser la demande de radiation de compte pour l'année 2019 pour le permis de roulotte n° 53-2019.

ADOPTÉE.

06-01-2020

PERMIS DE ROULOTTES N° 172-2020

ATTENDU qu'une demande de révision de compte a été demandée à la Municipalité pour le permis de roulotte n° 172-2020;

ATTENDU que deux roulottes sont installées sur le terrain;

ATTENDU que cette demande consiste à ne facturer qu'un seul service de cueillette de vidanges pour les deux roulottes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité de ne pas accepter la demande de facturation d'un seul service de vidange pour deux roulottes sur le même terrain et ce pour le permis de roulottes n° 172-2020.

ADOPTÉE.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Mme Christine Gonthier-Gignac, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 63214-6GDSY à 36214-6MS6SW et les numéros de chèques 8605 à 8585 pour un montant de 6 255,38 \$;
- Rôle triennal de la CSPN

CORRESPONDANCE ET INFORMATION

M. le maire donne l'information sur les sujets suivants :

- Suite au décès de la conseillère responsable des loisirs, M. le maire sera responsable du dossier pour la prochaine année;
- Lettre d'un usager de la Route 309 qui félicite l'équipe de voirie pour l'entretien impeccable de la route sur le territoire de Notre-Dame-du-Laus.

- La MRC nous donne un aperçu de l'état d'avancement du projet « Brancher Antoine-Labelle;
- La semaine d'action bénévole du 19 au 25 avril 2020;
- Confirmation du ministère des Transports de la conformité des travaux de drainage sur le chemin du Poisson-Banc;
- Le CISSSL remercie la Municipalité pour la campagne de vaccination antigrippale 2019;
- La MRC tiendra une consultation publique dans le cadre de la stratégie d'attractivité territoriale de la MRC d'Antoine-Labelle le 21 janvier prochain à 18 h au restaurant les Coupables de Mont-Laurier et en ligne jusqu'au 4 février;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

07-01-2020

ACHAT D'IMPRIMANTES

Proposé Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat d'une imprimante couleur de marque Lexmark CS748DE au coût de 750 \$ et d'une imprimante couleur Kyocera P5026CDW au coût de 895 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que présenté par BureautechLaurentides.

ADOPTÉE.

08-01-2020

AUGMENTATION DU FORFAIT COURRIEL

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que le forfait courriel de la Municipalité soit augmenté à 30 pour les besoins municipaux.

ADOPTÉE.

09-01-2020

MODELIIUM – MODULE PG TAXATION

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité de faire l'acquisition d'une licence d'utilisation 2020 pour V+AccEI et support technique annuel, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, au montant de 603,62 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE.

10-01-2020

ACHAT MATÉRIEL BUREAU DG

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale à faire l'acquisition de matériel pour l'organisation de son bureau et ce, pour un montant ne dépassant pas 2 000 \$.

ADOPTÉE.

11-01-2020

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION MATÉRIEL BUREAU

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres auprès du
Centre de services partagés pour l'acquisition de matériel de bureau pour un
montant de 500 \$.

ADOPTÉE.

12-01-2020

FORMATIONS DG

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale, Christine Gonthier-Gignac, à participer aux
formations suivantes :

- Maîtrise et administration des affaires (MBA pour cadres).....1 566,27 \$
- Le comportement éthique et les rôles et responsabilités des élus550 \$

De plus, que les frais reliés à ces formations soient à la charge de la
Municipalité.

ADOPTÉE.

13-01-2020

CONGRÈS FQM

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que
deux élus soient autorisés à participer au congrès de la FQM qui se tiendra à
Québec du 24 au 26 septembre 2020.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour, et de déplacement, soient à la
charge de la Municipalité.

ADOPTÉE.

14-01-2020

TRAVAUX À EFFECTUER AU BÂTIMENT PRINCIPAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité
d'autoriser la directrice générale à demander une étude préalable afin
d'entreprendre des travaux de rénovation au bâtiment de d'hôtel de Ville et de
soumettre le projet à la prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE.

15-01-2020

ADOPTION DES DÉPENSES INCONTORNABLES 2020

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que la
liste des dépenses incontournables 2020 soit acceptée telle qu'elle apparaît sur
un document déposé au cours de la présente séance et portant le numéro de la
présente résolution.

ADOPTÉE.

16-01-2020

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION FQM

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité de
renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités au montant
de 1 856,55 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE.

17-01-2020

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION FADOQ

Proposé par François Monière
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité de
renouveler l'adhésion à la FADOQ au montant de 125 \$.

ADOPTÉE.

18-01-2020

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ADMQ

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité de
renouveler l'adhésion à l'ADMQ au montant de 2 326.95 \$.

ADOPTÉE.

19-01-2020

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ÂGE D'OR

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité, qu'un
montant de 1 500 \$ soit alloué au Club de l'Âge d'Or les 4 As de Notre-Dame-du-
Laus à titre d'aide financière pour l'organisation de diverses activités au cours
de l'année 2020.

ADOPTÉE.

20-01-2020

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – LE PRISME

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité, que la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, s'engage à verser une contribution
financière de 150 \$ par enfant de la municipalité qui participera au Camp de
jour le Prisme 2020.

ADOPTÉE.

21-01-2020

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU qu'une demande d'aide financière pour une bourse d'étude aux
élèves de 5^e secondaire a été déposée au conseil;

ATTENDU que la communauté joue un rôle clé dans la persévérance et la
réussite scolaire des jeunes;

ATTENDU qu'en reconnaissant et soulignant leur effort et leur réussite scolaire,
la communauté lance un message fort important d'encouragement auprès des
jeunes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, de participer au programme « bourses d'études aux élèves de 5^e secondaire » et qu'une bourse de 500 \$ soit versée à la Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier dans l'objectif d'aider les jeunes à poursuivre leurs études.

De plus, que la bourse de 500 \$ soit remise aux étudiants finissants de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE.

22-01-2020

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MAISON LYSE-BEAUCHAMP

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 250 \$ soit versé à la Maison Lyse-Beauchamp afin de leur permettre de continuer à offrir leurs services sur tout le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle en 2020.

ADOPTÉE.

23-01-2020

DÉJEUNER DU MAIRE

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que, suite au déjeuner du maire qui a eu lieu en octobre 2019, une somme de 1 000 \$ soit versée à Centraide et une somme de 1 000 \$ soit versée à la banque des dons aux organismes de la Municipalité.

ADOPTÉE.

24-01-2020

ADOPTION DU BUDGET OMH

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le budget de l'Office municipal d'Habitation (OMH) pour l'année 2020 soit adopté comme suit :

- Revenus	28 781 \$
- Dépenses	28 186 \$
- Surplus	(-595 \$)
(partagé comme suit :)	
- Contribution de la SHQ.....	536 \$
- Contribution de Mun. NDL.....	(-59 \$)

ADOPTÉE.

**RÈGLEMENT
N° 01-01-2020**

IMPOSITION DES TAXES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a procédé à l'étude et à l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2020 à sa séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a constaté qu'il a à rencontrer, au cours de l'exercice financier 2020, aux fins des pouvoirs qui lui sont conférés par les divers lois et règlements, des dépenses de 5 048 688 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal et la Loi sur la Fiscalité municipale autorisent les municipalités à imposer des taxes et des tarifs pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour tout autre objet quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement selon les dispositions prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement, ce qui suit :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. Taxe générale

Suivant les articles 988 et suivants du Code municipal et de la Loi sur la fiscalité municipale, une taxe générale de soixante-neuf (0.69 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation est imposée et prélevée pour l'année 2020 sur tous les biens fonds imposables inscrits au rôle d'évaluation en vigueur dans les limites de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, pour pourvoir au paiement d'une partie des dépenses de la municipalité prévues au budget adopté par le conseil.

3. Taxe spéciale emprunt

Compensation amélioration de chemin

Suivant le règlement n° 05-04-2007, une compensation au montant de 32 \$ sur chaque immeuble imposable dont les propriétaires sont assujettis, est imposée pour l'année 2020.

4. Taxes enlèvement des matières résiduelles

Suivant le Code municipal et le Règlement sur la Cueillette des ordures, la taxe suivante s'applique pour pourvoir aux dépenses de la cueillette et de l'enfouissement des ordures, de l'adhésion à la Régie des déchets et des dépenses relatives au recyclage.

Résidentiel	Collecte..... Cent quatre-vingt-six (192 \$) par logement Bacs bruns . Soixante (60 \$) par bac
Commercial, institutionnel, pourvoirie, camping	Collecte Cent quatre-vingt-six (192 \$) de base BacsCent (100 \$) par bac Bacs bruns ...Soixante (60 \$) par bac

5. Tarification disposition des boues septiques

Une tarification au montant de 0.065 \$ le gallon déversé dans le site de lagunes de boues de fosses septiques sera imposée au transporteur pour l'année 2020.

6. Tarification chemin du lac Serpent, secteurs des Aigles et Earhart

Suivant la résolution n° 196-09-1992, une tarification au montant de 25 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2020.

7. Tarification chemin des Cèdres (lac Long)

Suivant le règlement n° 07-05-2002, une tarification au montant de 50 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2020.

8. Tarification chemin Philippe (partie)

Suivant le règlement n° 04-05-2004, une tarification au montant de 275 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2020.

9. Tarification chemin des Hydrangées

Suivant le règlement n° 04-03-2009, une tarification au montant de 190 \$ par propriété assujettie est imposée pour l'année 2020.

10. Dispositions générales

Toutes les taxes et tarifications imposées et prélevées en vertu du présent règlement, prennent effet pour l'exercice financier 2020.

Les taxes et tarifications sont payables selon les modalités décrites par le règlement n° 02-01-2020.

12. Décret

Le règlement est décrété dans son ensemble et également chapitre par chapitre, article par article, alinéa par alinéa et paragraphe par paragraphe de sorte que si, un chapitre, un article, un alinéa ou un paragraphe devait être nul ou invalide, ses autres dispositions aient toujours effet.

13. Le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

25-01-2020

ADOPTION RÈGLEMENT N° 01-01-2020 – IMPOSITION DES TAXES

Proposé par François Monière

appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le

règlement n° 01-01-2020 concernant l'imposition des taxes 2020, soit adopté.

ADOPTÉE.

**RÈGLEMENT
N° 02-01-2020**

MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES, TARIFS ET PÉNALITÉS 2020

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté, à sa séance ordinaire de janvier 2019, le règlement n° 02-01-2019 relatif aux modalités de paiement des taxes municipales et des compensations;

ATTENDU QUE, selon l'avis du conseil, il y a lieu d'abroger le règlement n° 02-01-2019 et de le remplacer par un nouveau;

ATTENDU les articles 250 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'effet de l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2019;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du présent règlement selon les dispositions prévues à l'article 445 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

- 1- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;
- 2- Le présent règlement porte le numéro 02-01-2020 et s'intitule « *Règlement sur les modalités de paiement des taxes municipales, tarifs et des compensations 2020* »;
- 3- Les taxes, tarifs et compensations prévues au présent règlement, doivent être payés en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas trois cents dollars (300 \$). La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième (30^{ième}) jour qui suit l'expédition du compte;

Si le total des taxes, tarifications et compensations comprises dans un compte atteint trois cents dollars (300 \$) celui-ci peut être payé au choix du débiteur, en un versement unique ou en 6 versements selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après;
- 4- Le premier versement le 28 février 2020..... 16,66 %;

Le deuxième versement le 25 mars 2020 16,66 %;

Le troisième versement 22 avril 2020..... 16,66 %;

Le quatrième versement le 20 mai 2020 16,66 %;

Le cinquième versement le 17 juin 2020 16,66 %;

Le sixième versement le 15 juillet 2020..... 16,66 %;
- 5- Les modalités de paiement établies aux articles 3 et 4 s'appliquent aux taxes foncières, aux autres taxes ou compensation ou tarification municipales que la Municipalité perçoit;
- 6- Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement;
- 7- Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 10 % l'an à compter du moment où ils deviennent exigibles;
- 8- Une pénalité de 0.5 % du principal impayé, par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 5 % par année, est ajoutée au montant des taxes exigibles;
- 9- Les frais suivants exigés à la Municipalité, seront facturés aux contribuables concernés :
 - a) par Poste Canada pour le courrier non réclamé 10 \$
 - b) par Poste Canada pour le courrier recommandé 10 \$
 - c) par les institutions financières pour effets sans provision 5 \$
 - d) par les institutions financières pour le dépôt d'effets US 2,50 \$
10. Un tarif de 2 dollars (2 \$) sera exigé pour un deuxième avis de rappel de paiement de taxes;
- 11- Un reçu de taxe sera remis au débiteur, sur demande seulement, soit en personne au bureau municipal, soit par la poste avec une enveloppe de retour affranchie;
- 12- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE.

26-01-2020

ADOPTION RÈGLEMENT N° 02-01-2020 - MODALITÉS DE PAIEMENT DES TAXES, TARIFS ET PÉNALITÉS 2020

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité que le
règlement n° 02-01-2020 concernant modalités de paiement des taxes, tarifs et
pénalités 2020.

ADOPTÉE.

27-01-2020

APPROBATION DU RÈGLEMENT N° 64 DE LA RIDL

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'approuver le règlement d'emprunt n° 64 de la Régie intermunicipale des
déchets de la Lièvre relativement à la construction de la cellule d'enfouissement
technique n° 8.

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME

28-01-2020

DÉROGATION MINEURE N° 2019-0836

ATTENDU que M. Jeannot Sarrazin a demandé de lui accorder une dérogation
mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage concernant un bâtiment
accessoire et une dérogation mineure au règlement n° 01-03-1993 relatif au
zonage concernant le bâtiment principal sur sa propriété située dans la zone
Villégiature 2-02 VIL2-02 sur le lot 4 579 878 du cadastre du Québec;

ATTENDU que la demande de dérogation vise à réduire la marge de recul
latérale gauche à 2,36 mètres devant normalement être à 3 mètres pour le
bâtiment accessoire et à réduire la marge de recul arrière à 17,22 mètre devant
normalement être à 20 mètres pour le bâtiment principal;

ATTENDU que cette propriété bénéficie de droits acquis;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a traité la demande;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure, si elle est acceptée, ne
porte pas atteinte aux propriétés avoisinantes;

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la recommandation du
comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé Julie Sylvestre, appuyé par Étienne St-Louis et
résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Jeannot Sarrazin, une dérogation
mineure au règlement 08-07-2000 relatif au zonage et accepter la marge de
recul latérale gauche à 2,36 mètres devant normalement être à 3 mètres pour le
bâtiment accessoire et une dérogation mineure au règlement n° 01-03-1993
relatif au zonage et accepter la marge de recul arrière à 17,22 mètres devant
normalement être à 20 mètres pour le bâtiment principal.

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

29-01-2020

DÉMARCHE DE SÉCURISATION DE LA TRAVERSE DE PIÉTON INTERSECTION 309 ET CHEMIN VAL-OMBREUSE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité
d'entreprendre des démarches avec le ministère des Transports afin de rendre plus sécuritaire la traverse de piétons située à l'intersection de la Route 309 et le chemin de Val-Ombreuse plus précisément à la hauteur du pont au centre du village.

ADOPTÉE.

30-01-2020

SUIVI AVEC LE MTQ – PAVAGE DE LA 309, SECTEUR VILLAGE

ATTENDU que le conseil constate une dégradation de la route 309 à la hauteur du village de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU que cette partie du réseau routier est en bien mauvaise condition et nécessiterait une remise en état dans les plus brefs délais;

ATTENDU que le système d'écoulement des eaux sur la rue Principale est devenu inadéquat;

ATTENDU que la circulation devient préoccupante pour les usagers;

ATTENDU que le mauvais état de la rue Principale apporte plusieurs désagréments comme : accumulation d'eau et de gadoue, fortes vibrations, éclaboussures sur les piétons et sur les maisons;

ATTENDU la présence constante de camions lourds et de l'affluence de la circulation durant l'été;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière appuyé par Julie Sylvestre et résolu à l'unanimité qu'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec de prendre les mesures nécessaires afin de procéder aux travaux de rénovation de cette partie du réseau routier pour que les usagers puissent de nouveau emprunter cette voie en toute sécurité.

De plus, que copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec, M. François Bonnardel et à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte

ADOPTÉE.

INCENDIE

31-01-2020

PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION

ATTENDU qu'afin de palier à une problématique de couverture et de compatibilité des systèmes de radiocommunication des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC, celle-ci s'est dotée d'un système de radiocommunication régional, afin de le mettre au service des municipalités ;

ATTENDU que ce système de radiocommunication régional a été acquis et implanté par la MRC au cours de l'année 2019 ;

ATTENDU que les municipalités et la MRC souhaitent conclure une entente intermunicipale de fourniture de services pour encadrer l'opération et l'entretien du système de radiocommunication régional ;

ATTENDU que le Conseil a pris connaissance de cette entente et souhaite y adhérer ;

En conséquence, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'adhérer à l'Entente intermunicipale relative au système de radiocommunication régional et il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Stéphane Roy et la directrice générale Mme Christine Gonthier-Gignac à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE.

32-01-2020

SÉMINAIRE SUR LA GESTION DE LA PRÉVENTION AU SEIN DU SERVICE D'INCENDIE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur du service d'incendie, Robert Vincent et le directeur adjoint, Mario St-Louis à assister au séminaire sur la gestion de la prévention au sein d'un service incendie qui se tiendra à Mont-Saint-Hilaire les 11 et 12 mars prochains.

De plus, que les frais d'inscription, de séjour et de déplacement soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE.

33-01-2020

RENOUVELLEMENT ADHÉSION ACSIQ

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion 2020 à l'ACSIQ au montant 270 \$.

ADOPTÉE.

34-01-2020

RECRUTEMENT DE NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que Guillaume Lemery et Benjamin Cyr soient engagés à titre de pompiers volontaires pour le service incendie de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉE.

35-01-2020

FORMATION ICARIUM N° 6

Proposé par Gilles Schryer
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité d'accepter que le Directeur en incendie M. Robert Vincent participe à la Formation Icarium n° 6 qui se tiendra à Cantley le 20 mars prochain au montant de 155 \$.

De plus, que les frais d'inscription et de déplacement, soient à la charge de la Municipalité.

ADOPTÉE.

LOISIRS ET CULTURE

36-01-2020

BUDGET – PROGRAMMATION FESTIVAL COUNTRY 2020

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité qu'un budget de 140 125 \$ soit alloué au service des loisirs pour la programmation du Festival Country 2020.

ADOPTÉE.

37-01-2020

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – VIE ACTIVE

Proposé par François Monière
appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité qu'un budget pour l'année 2020 au montant de 600 \$ soit alloué pour le groupe de Vie active.

De plus, que la responsable de Vie active adresse ses demandes à la directrice du service des loisirs qui, elle, les transmettra au conseil pour approbation.

ADOPTÉE.

38-01-2020

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS LOISIRS

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis

et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses suivantes pour l'organisation d'activités et l'achat d'équipement pour le service des loisirs :

- Machine à hot dog vapeur 838 \$
- Stabilisateur patin pour enfant 750 \$
- Tournoi d'hockey..... 1 500 \$
- Semaine de relâche 3 000 \$

ADOPTÉE.

39-01-2020

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION – CULTURE LAURENTIDES

Proposé par François Monière
appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion à Culture Laurentides au montant de 85 \$.

ADOPTÉE.

CONSULTATION PUBLIQUE – SAUVEGARDE DE L'ÉGLISE

Le conseiller responsable, M. François Monière donne information sur le dossier de la sauvegarde de l'église. Il y aura une consultation publique qui se tiendra le 22 février à l'église de Notre-Dame-du-Laus. Un communiqué sera inséré à l'intérieur du compte de taxes.

DÉVELOPPEMENT

QUESTIONS DU PUBLIC

La période de question du public débute à 22 h 50 et se termine à 21 H

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 21 h.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par.....
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire